

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération
n° 2012.07.138

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
de l'accession à la
propriété (AP n°17 -
Budget principal)**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMAZI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012**DELIBERATION
N° 2012.07.138**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'ACCESSION A LA PROPRIETE (AP N°17 - BUDGET PRINCIPAL)**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n°222 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a créé de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour « l'accèsion sociale à la propriété » qui se décline comme suit :

PROJETS	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
ACCESSION A LA PROPRIETE	580 000 €	264 000 €	158 000 €	158 000 €

Or, il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles modifications pour tenir compte de l'état d'avancement de l'opération 2012-01 ainsi que de l'octroi d'une avance remboursable pour un montant de 50 000 € afin de mettre en œuvre le dispositif et d'accompagner financièrement les primo-accédants. Cette avance ne pouvant pas être intégrée à l'autorisation de programme il est proposé de diminuer cette dernière à due concurrence comme suit :

PROJETS	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
ACCESSION A LA PROPRIETE	530 000 €	214 000 €	158 000 €	158 000 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2012,

Je vous propose :

DE DIMINUER l'autorisation de programme de 50 000 € pour la passer à 530 000 €.

DE MODIFIER les crédits de paiement de l'accession sociale à la propriété pour les exercices de 2012 à 2014 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2012